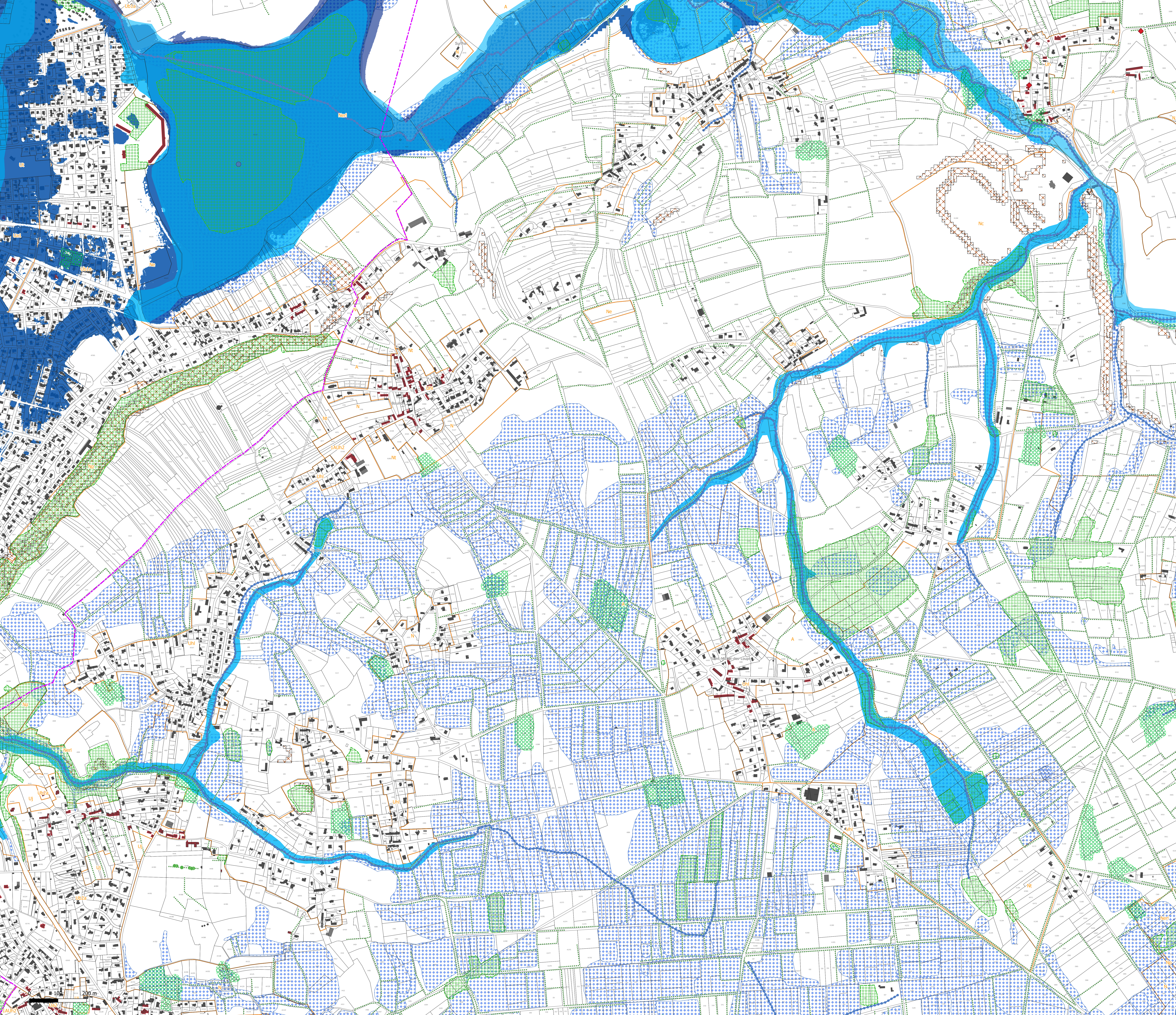




# Granville Terre & Mer

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

## Règlement graphique n°2

# Zonage

### Jullouville (rétro-littoral)

Prescrit le 29 mai 2018  
Arrêté le  
Enquête publique  
Approuvé le  
Nom du Prés. de GTM

Signature

Pièce n°

1

2

3

4

5



1. ZONES

  - Limite de zone
2. PRESCRIPTIONS

  - Élément architectural remarquable à protéger (L151-19 CU)
  - Élément végétal et paysager remarquable à protéger (L151-23 CU)
  - Mars à préserver
  - Hois ou alignement d'arbres à protéger (L151-23 CU)
  - Cours d'eau (L 151-23 CU)
  - La littoral : espace proche du rive
  - Élément naturel protégé pour son intérêt écologique ou paysager (L151-23 CU)
  - Espaces Boisés Classés (L113-1 CU)
  - Ensemble patrimonial bâti à protéger (L151-19 CU)
  - Zone inondable (source DREAL)
  - Chutes de blocs - pente forte (Source DREAL)
  - Zone humide
  - Zone de risque d'inondation par submersion marine
3. HABILLAGE

  - Limites parcellaires
  - Bâti dur
  - Bâti léger

